



SECRETARIAT GENERAL

N° 000002 /MFPTPS/SG

Ouagadougou, le 27 JAN 2023

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

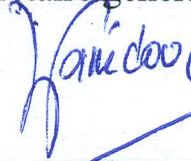
COMMUNIQUE

A l'occasion de la tenue de la seizième (XVIe) édition du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), il est porté à la connaissance des travailleurs et des employeurs des secteurs publics et privés, que les horaires de travail journalier durant la période allant du 28 janvier au 05 février 2023 sont réaménagés dans la commune de Ouagadougou.

Ainsi, l'horaire de travail est fixé de 07 heures 30 minutes à 14 heures.

Par ailleurs, ils devront s'organiser pour assurer le travail dans les secteurs à activités continues.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire général


Hamidou SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Étalon

